

COMMUNE DE NOUVOITOU

Lotissement "ELOGE"

PLAN DE VENTE

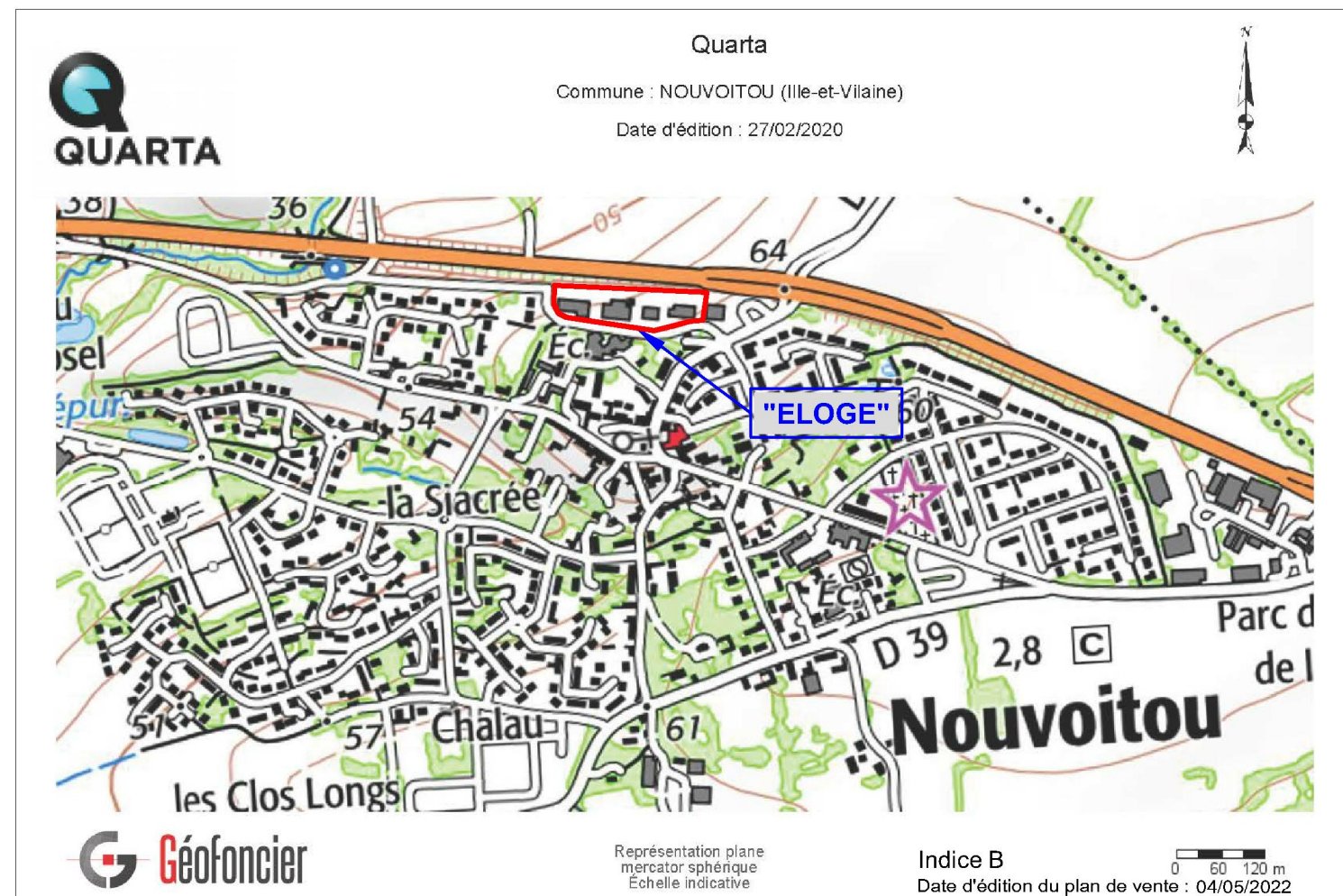


PLAN PROVISoire



SECIB IMMOBILIER
1 place de la gare
CS 140003 - 35040 RENNES cedex
TEL. 02 99 85 93 97
secib.rennes@secib-immobilier.com

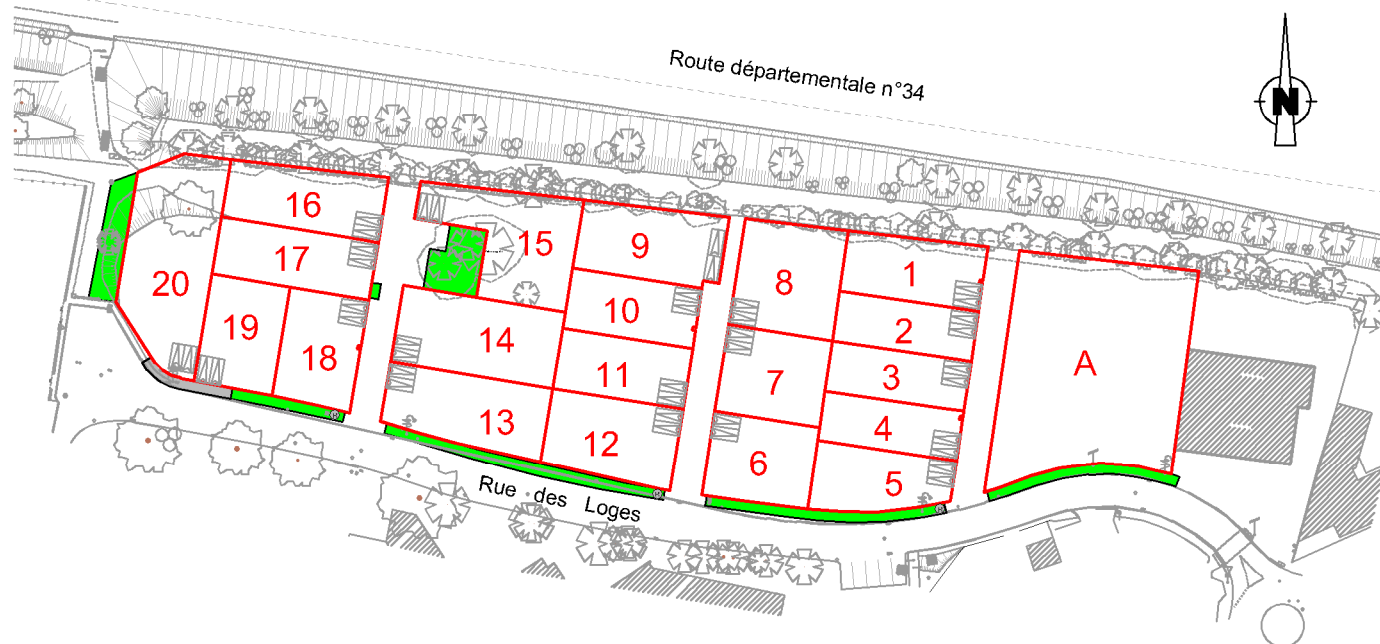
LOT 1



SECIB 1 place de la gare , CS 140003 , 35040 Rennes cedex	TEL : 02.99.85.93.97 contact@secib-immobilier.com	MAITRE D'OUVRAGE
BNR 14H rue du Pâtis Tatelin, CS 70830, 35708 Rennes cedex 7	TEL : 02 99 22 20 30 bnr.architectes@bnr.fr	ARCHITECTE URBANISTE
Quarta 123 rue du Temple de Blossne, 35136 St Jacques de la Lande	TEL : 02 99 30 12 12 contact@quarta.fr	MAITRE D'OEUVRE
Quarta 123 rue du Temple de Blossne - 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	Tél. +33 (0)2 99 30 12 12 contact@quarta.fr	GEOMETRES EXPERTS



PLAN D' ENSEMBLE FIGURATIF
Commune de Nouvoitou
4, 6, 8 rue des Loges
Lotissement "ELOGE"



LEGENDE

- | | |
|---|---|
| <p>borne
Matricule
Altitude
cotation périmétrique de lot
Zone constructible
Numéro du lot</p> <p>enclave de stationnement privative non close</p> <p>implantation obligatoire en mitoyenneté</p> <p>Toitures :
Généralités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les toitures quatre pans et en pointe de diamant, en croupe, cîtrée ou avec une ligne de bris sont interdites. Toitures double pente (entre 30° et 55°) et sens de faîtage imposé pour le corps principal Toitures double pente (entre 30° et 55°) et sens de faîtage libre pour le corps principal. Toitures double pente (entre 30° et 55°), sens de faîtage libre pour le corps principal ou toitures terrasses sous réserve que l'acrotère de la construction fasse l'objet d'un traitement architectural donnant un aspect visuel soigné et abouti. | <p>Topographie
Arbres existants</p> <p>Réseaux (PROJET)</p> <ul style="list-style-type: none"> Branchement EU Tampon EU Branchement EP Tampon EP Brcht AEP Brcht Telecom Brcht Gaz Brcht EDF Candélabre Alti Radier projet EU Alti Radier projet EP Point d'apport volontaire des ordures ménagères Cote alti. projet voirie finie <p>Zone d'implantation d'une haie arbustive et d'un merlon, à la charge de l'aménageur
Zone inconstructible</p> |
|---|---|

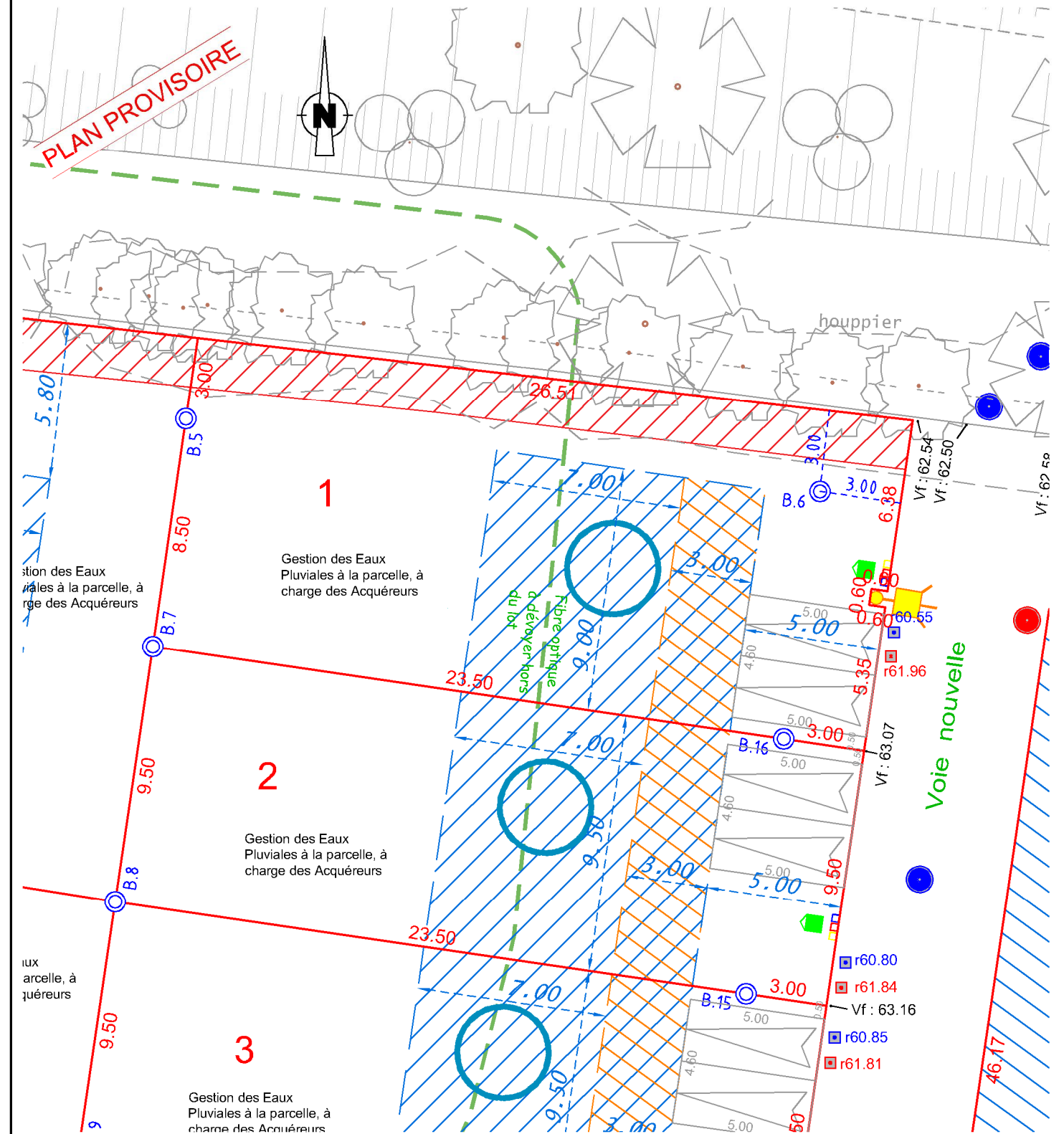
LOT 1

SUPERFICIE 315 m²

Section cadastrale : AA
Parcelle

ECHELLE : 1/200

Système Altimétrique : NGF/IGN69



Nota :
Les altitudes des bornes sont annoncées sous réserve d'une réimplantation ultérieure.
L'aménageur se réserve le droit d'implanter des bornes EDF sur les lots, de modifier les emplacements des coffrets et branchements pour toute raison d'ordre technique. La position et l'altimétrie des branchements sont donc indicatives.
Les cotes et superficies sont données à titre indicatif tant que les parcelles n'ont pas été bornées définitivement et après modificatif du parcellaire cadastral.
Les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Il est impératif de s'appuyer sur le nivellement fourni par le géomètre suite au bornage du lot, ainsi que sur les plans de récolement des entreprises.
Les acquéreurs ne pourront s'opposer à la réalisation de bordures en limite et à l'intérieur des lots.

Indice B
Dossier : 202857C.dwg
Date : 04/05/2022